

Appel d'offres relatif aux services de vente aux enchères

Foire aux questions

Q1. Quelle est la différence entre une vente aux enchères « présent » et une vente aux enchères « futur »?

R1. Une vente aux enchères « présent » est la vente d'unités d'émission du millésime actuel et d'un ou plusieurs millésimes antérieurs (c.-à-d. 2015 ou avant). Une vente aux enchères « futur » est la vente d'unités d'émission du millésime dans trois ans (c.-à-d. en ce moment 2018). Les ventes aux enchères « présent » et « futur » se déroulent simultanément.

Q2. Relativement à l'annexe A, tâche 6, Préparation d'un plan de sécurité du système, section B, Documents de référence sur la sécurité du système, faut-il respecter strictement les exigences et caractéristiques techniques énoncées dans les documents de référence? Est-il possible de consulter ces documents ou d'obtenir un aperçu de ces exigences et caractéristiques?

R2. Les sources indiquées comme documents de référence relatifs au Plan de sécurité du système sont de nature réglementaire et administrative. Fournis pour faciliter son élaboration, ces documents décrivent les exigences clés et les objectifs que doit respecter le Plan de sécurité du système pour se conformer aux exigences réglementaires et administratives des gouvernements participants et aux normes de l'industrie. Puisque la liste comprend des sources de plusieurs gouvernements, il est probable que les exigences empiètent parfois l'une sur l'autre. Les documents de référence seront mis à la disposition du soumissionnaire retenu, qui devra en intégrer tous les éléments pertinents dans son Plan de sécurité du système. Voici la liste des documents de référence assortis d'un hyperlien (AO, annexe A, tâche 6, section B) :

- [Information Management/Information Technology \(IM/IT\) Standards Manual](http://www2.gov.bc.ca/gov/DownloadAsset?assetId=37B467EBF1884DF19F73F1D2945989E2), Bureau du dirigeant principal de l'Information (OCIO), gouvernement de Colombie-Britannique[http://www2.gov.bc.ca/gov/DownloadAsset?assetId=37B467EBF1884DF19F73F1D2945989E2]
- [Document Disposal Act](http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_96099_01), gouvernement de la Colombie-Britannique [http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_96099_01]
- [Uniform Electronic Transactions Act](http://www.uniformlaws.org/shared/docs/electronic%20transactions/ueta_final_99.pdf), États-Unis [http://www.uniformlaws.org/shared/docs/electronic%20transactions/ueta_final_99.pdf]
- [Freedom of Information and Protection of Privacy Act](#), États-Unis

[<http://www.justice.gov/sites/default/files/oip/legacy/2014/07/23/amended-foia-redlined-2010.pdf>]

- [Freedom of Information and Protection of Privacy Act](#), gouvernement de la Colombie-Britannique
[http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/96165_00]
- [Personal Information Protection Act](#), gouvernement de la Colombie-Britannique
[http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_03063_01]
- Guide pratique de la gestion de l'information. Un guide pratique pour la gestion de l'information gouvernementale en tant que bien du secteur public de l'Ontario. [Actuellement pas disponible.]
- [Directive sur la gestion et l'utilisation](#) de l'information et de la technologie de l'information du gouvernement de l'Ontario. Conseil de gestion du gouvernement, 25 juillet 2011 (en ce qui concerne la gestion des biens d'information et de technologie de l'information).
[<http://wci-inc.org/docs/Ontario-Management-and-Use-I-IT-directive.pdf>]
- [Politique ministérielle sur la protection des renseignements personnels](#). Ministre des Services gouvernementaux de l'Ontario, 25 juillet 2011.
[<http://wci-inc.org/docs/Ontario-Corporate-Policy-Protection-Personal-Information-July2011.pdf>]
- [Information Technology Portal et Information Technology Laboratory](#), National Institute of Standards and Technology (NIST)
[<http://www.nist.gov/information-technology-portal.cfm> et <http://www.nist.gov/itl/fips.cfm>]
- [Critical Infrastructure Protection \(CIP\) Standards](#), North American Electric Reliability Corporation (NERC)
[<http://www.nerc.com/pa/Stand/Pages/CIPStandards.aspx>]
- [Services financiers – Lignes directrices pour la sécurité de l'information](#), Rapport technique ISO TR 13569:2005, Organisation internationale de normalisation ISO) [lien vers le document en anglais
<https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:tr:13569:ed-3:v1:en>]

- [Financial Institution Letter FIL-131-97 : Security Risks Associated with the Internet](https://www.fdic.gov/news/news/financial/1997/fil97131.html), Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)
[<https://www.fdic.gov/news/news/financial/1997/fil97131.html>]

Q3. (page 81) Le fournisseur est-il tenu d'inclure dans sa solution les fonctionnalités de validation des garanties financières (lettres de crédit, lettres de garantie, espèces, cautionnement)? Si oui, de quel type? Sinon, peut-on conclure que ces données sont validées par le système CITSS? Dans ce cas, cela signifie-t-il que le système de vente aux enchères reçoit les données relatives aux garanties financières soumises que lui transmet le système CITSS (?), qui sont donc exactes et n'ont pas besoin d'être validées? Dans l'affirmative, dans quel format le système CITSS en place transmet-il ces données? En format .xml?

R3. Il n'appartient pas au soumissionnaire retenu, en sa qualité d'administrateur des services de ventes aux enchères, de valider les garanties financières. La tâche de l'administrateur des ventes aux enchères (AA), consiste à veiller au bon déroulement du processus d'inscription aux ventes aux enchères et aux ventes de gré à gré, qui comprend notamment l'acceptation et la gestion des données relatives au(x) type(s) de garantie financière qu'envisage de déposer une entité qui souhaite s'inscrire à une vente. À cette fin, l'AA exigera des entités souhaitant s'inscrire qu'elles fournissent les renseignements suivants : la devise, le(s) type(s) et les instructions de retour de la garantie financière. Les données soumises varient selon le programme du gouvernement participant auprès duquel l'entité est enregistrée, ces programmes n'acceptant pas les mêmes devises et les mêmes types de garanties financières. Après avoir reçu les données de la demande d'inscription, l'administrateur des ventes aux enchères les transmet de manière sécurisée à l'administrateur des services financiers (FSA) dans le rapport d'inscription à l'intention du FSA. Le FSA crée un compte auprès des services financiers ou vérifie la validité d'un compte existant de l'entité qui souhaite s'inscrire, après quoi la garantie financière lui est soumise directement. Ensuite, le FSA met les données des services financiers à la disposition de l'administrateur des ventes aux enchères (AA), notamment le numéro de compte auprès des services financiers, le montant total de la garantie financière et le(s) type(s) de garantie(s) financière(s) reçue(s). L'AA pourra téléverser ces données dans l'outil en ligne des services de ventes aux enchères.

Q4. Concernant les catégories d'emploi et les qualifications requises du tableau 3, est-il possible de reconnaître des années d'expérience professionnelle comme équivalent d'une maîtrise? Selon la pratique courante, 4 ans d'expérience sont l'équivalent d'un baccalauréat, 6 ans, d'une maîtrise, et 10 ans, d'un doctorat.

R4. Oui. Il est possible d'appliquer l'équivalence de formation universitaire aux années d'expérience professionnelle selon les échelons indiqués, à savoir que 4 ans d'expérience sont l'équivalent d'un baccalauréat, 6 ans, d'une maîtrise, et 10 ans, d'un doctorat.

Q5. (page 30) Le soumissionnaire qui fait appel à plusieurs sous-traitants fournira une estimation des coûts distincte pour lui-même et chaque sous-traitant. À cette fin, il remplira les tableaux A-1 à A-10 de l'annexe D en plus de dresser une répartition sommaire des coûts pour chaque membre de l'équipe. Veuillez confirmer que le fournisseur principal peut imposer des taux distincts à chaque sous-traitant pour chaque catégorie.

R5. Le contrat que WCI, inc. entend signer avec un fournisseur principal s'appuiera sur un seul ensemble de taux de main-d'œuvre par catégorie, soit un seul taux par catégorie, conformément à la proposition du fournisseur principal. Ainsi, le fournisseur principal sera remboursé pour l'ensemble des travaux, y compris ceux que des sous-traitants auront exécutés, selon le taux de main-d'œuvre par catégorie qu'il a proposé et qui a été accepté. Une fois remplis, les tableaux A-1 à A-10 de l'annexe D doivent contenir le même taux de main-d'œuvre par catégorie d'emploi pour le fournisseur principal et pour les sous-traitants. Le fournisseur principal peut convenir d'autres taux avec ses sous-traitants. Il sera toutefois remboursé selon le taux de main-d'œuvre par catégorie qu'il a proposé et qui a été accepté.

Q6. Le titulaire actuel est-il admissible aux autres appels d'offres, en particulier à celui-ci?

R6. Comme l'indique l'Avis aux soumissionnaires du présent appel s'offres, les organisations qui estiment que les services de ventes aux enchères correspondent à leur expertise sont invitées à y répondre, y compris le présent titulaire.

Q7. Combien de propositions WCI, inc. s'attend-elle à recevoir?

R7. WCI, inc. ne sait pas combien de propositions lui seront soumises.

Q8. WCI, inc. accepterait-elle que ce projet fasse l'objet d'une étude?

R8. L'article 28 de l'Entente type de WCI, inc. traite cette question comme suit : « 28. PUBLICITÉ : Ni le Fournisseur, ni ses sous-traitants ne doivent publier ou autoriser à publier un communiqué, une annonce publicitaire ou quelque document que ce soit faisant référence à WCI, inc., à un gouvernement participant ou à un organisme de financement ou aux Travaux exécutés dans le cadre de l'Entente, sans obtenir au préalable le consentement écrit de WCI, inc., qui peut refuser de donner son consentement pour quelque motif que ce soit. » En général, WCI, inc. approuve de telles demandes, mais elle se réserve le droit d'évaluer le bien-fondé de chacune.

Q9. Combien a coûté la première plateforme construite en 2011?

R9. WCI, inc. n'est pas en mesure de fournir le coût exact du développement de sa première plateforme de ventes aux enchères, puisque celle-ci n'a pas été conçue spécialement pour les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré menées dans le

cadre des programmes de plafonnement et d'échange des émissions de GES de la Californie et du Québec. Il s'agit plutôt d'un ensemble d'applications déjà existantes qui ont été adaptées. Toutefois, l'Air Resources Board (ARB) de la Californie a financé les travaux de développement initiaux au coût de 400 000 \$ pour la prestation de services de ventes aux enchères et de ventes de gré à gré pour la Californie, y compris les travaux de développement et la tenue de ventes aux enchères en Californie. La Californie ayant modifié sa réglementation, ce montant a été bonifié de 95 000 \$ pour couvrir les travaux supplémentaires que ces changements ont imposés. WCI, inc. a financé les travaux de développement supplémentaires et la tenue de ventes aux enchères et de ventes de gré à gré au coût de 1 356 506 \$. WCI, inc. invite les fournisseurs à se rendre à la section Documents de son site Web (<http://www.wci-inc.org/documents.php>) et à prendre connaissance des documents affichés sous Contrats et appels d'offres et sous Documents budgétaires.

Q10. (page 62) L'appel d'offres exige « l'ouverture de session grâce à l'authentification unique » pour les utilisateurs dans l'ensemble des systèmes et des interfaces, ce qui comprend apparemment le système CITSS. Si c'est le cas, est-ce qu'il faudra rapprocher les données de référence de tous ces systèmes? Selon quelles exigences de cohérence? Vérification manuelle ou intégrée au processus? Synchronisation automatique?
Parmi tous les systèmes, lequel servira de système principal?

R10. Dans l'appel d'offres, il n'est pas question d'exiger l'ouverture de session grâce à l'authentification unique pour tous les systèmes. WCI, inc. envisage de concevoir et de mettre en œuvre une authentification unique harmonisée au système CITSS pour simplifier le processus de connexion. Autrement dit, WCI, inc. demande au soumissionnaire d'inclure dans sa proposition une estimation du niveau d'effort et des coûts de cette fonctionnalité ainsi qu'un résumé de son expérience relativement à la mise en œuvre de l'authentification unique dans le cadre d'autres projets. Servant de plateforme de registre des programmes (les participants doivent s'y inscrire), le système CITSS sera toujours le système principal, celui qui contrôle les accès et autorise les représentants de comptes à accéder aux outils et à agir au nom de leurs entités respectives.

Q11. Dans la mesure où la mise en œuvre et les exigences techniques du système CITSS ne feront pas l'objet d'explications détaillées avant l'attribution du contrat, faut-il inclure le coût de mise en œuvre du système CITSS dans la proposition? La question porte en particulier sur les exigences techniques énoncées à la Section 8, paragraphe B, qui n'expliquent pas par quel mécanisme le logiciel de ventes aux enchères utilisera le document .xml, dont la complexité demeure également inconnue.

R11. Le fonctionnement du système CITSS est actuellement assuré par un autre fournisseur, et WCI, inc. n'envisage pas de changement à cet égard. Le coût de mise en œuvre du système CITSS n'est pas pertinent pour cet appel d'offres. Aux fins de la

prestation des services de ventes aux enchères, le fournisseur devra disposer d'au moins deux (2) utilisateurs ayant accès au système CITSS pour chaque gouvernement participant. Ces utilisateurs auront accès aux extractions de données pour gérer les ventes aux enchères et les ventes de gré à gré ainsi que les renseignements préliminaires sur les inscriptions. Les renseignements relatifs aux inscriptions proviennent du système CITSS sous forme d'un fichier .xml que pourra télécharger l'utilisateur de l'administrateur des ventes aux enchères. L'annexe B fournit la liste des données précises devant figurer dans le fichier .xml. Cette liste pourrait toutefois faire l'objet de modifications.